

Vannes le, 28 mai 2019

## COMMUNIQUE de PRESSE

### **Qualité des eaux littorales Présence de toxines lipophiles sur une partie du littoral morbihannais**

situation au **28 mai 2019**

En raison de la contamination de coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (phytoplanctons naturels se développant dans des conditions météorologiques favorables), une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages** a été prononcée **le 28 mai 2019** par le préfet du Morbihan pour la zone suivante :

- la baie de Pont Mahé,

L'interdiction concernant **tous les coquillages** prononcée **le 23 mai 2019** reste toujours en vigueur pour les zones suivantes :

- la rivière de La Laïta
- le littoral damganais (côté océan),
- la baie de Kervoyal,
- l'étier de Billiers,
- l'embouchure de La Vilaine (le Branzais),
- la baie de La Vilaine (Le Halguen),
- la côte de la Mine d'Or,

De même, l'interdiction concernant **tous les coquillages sauf vernis et pétoncles**, prononcée **le 16 mai 2019** reste toujours en vigueur pour les zones suivantes :

- la zone du large,
- la bande côtière de Belle-île,
- la bande côtière et la zone de parcs de l'île de Houat,
- la bande côtière de l'île de Hoëdic,
- la bande côtière des côtes de Saint Pierre Quiberon et Quiberon (sauf côté baie),
- la bande côtière et la zone de parcs de l'île de Groix,
- la bande côtière entre La Laïta et la rivière d'Etel.

**pour la baie d'Etel (bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre) reste toujours en vigueur.**

**Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.**

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : [www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts](http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts), ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 30).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime](http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime).